

Rapport de la Commission de Gestion – préavis 03-2021 – comptes 2020 d'Enfance & Jeunesse

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion, composée de Mesdames Stéphanie Bartolini (excusée le 12 mai), Ariane Dubuis, Nathalie Eynard ainsi que de Messieurs Pierre Burnier, Président de la commission, Hans-Peter Brunner et Loïc Haldimann, rapporteur, s'est réunie le 5 mai dernier dans une salle du Martinet D en présence d'une délégation du CODIR et de l'administration d'ENJEU.

A cette occasion, les représentants d'ENJEU nous ont présenté l'ensemble des comptes, répondu à toutes les questions posées et donné les explications nécessaires à la bonne compréhension du préavis. La commission a siégé une seconde séance le mercredi 12 mai dans le même lieu. C'est à l'issue de cette séance que la commission a alors établi son rapport et pris ses conclusions.

Le présent rapport est divisé en quatre parties distinctes. La première consiste en l'analyse des comptes et des impacts financiers pour l'association intercommunale. La deuxième est en lien avec la gestion de l'association. La troisième partie est un résumé des vœux que la commission de gestion émet à l'attention du CODIR pour les prochaines années. Enfin, la conclusion de ce rapport contient le préavis de la commission pour les comptes et pour la gestion.

En préambule, la commission souhaite remercier l'ensemble du CODIR ainsi que le personnel de l'association qui ont permis de répondre aux différentes questions de ladite commission.

Analyse des comptes

Dans ce chapitre, nous vous présentons un échantillon des questions que la commission a posées au CODIR d'Enfance et Jeunesse ainsi que les réponses obtenues.

La commission a demandé à connaître les charges supplémentaires que la COVID-19 a provoqué sur l'année 2020. Le CODIR a transmis un montant détaillé de 181 872.66 francs de charge supplémentaire pour l'association. De plus, du 17.03 au 17.06, l'association a estimé perdre 420 000 francs en lien avec la participation des parents dans le secteur de l'accueil de jour.

En parallèle, l'association a reçu des aides de l'OAJE (pour l'accueil de jour) de 274 535.00.

Compte 500 - Administration des écoles

La commission s'interroge sur l'erreur de taux de LAAP dans ce compte.

Le CODIR répond qu'il y a en effet eu une erreur. La notification d'augmentation n'est pas arrivée au sein du département comptable.

Compte 504 - Immobiliers

Afin de comprendre le compte 504, la commission de gestion a demandé le détail des investissements ainsi que de la situation comptable.

Le CODIR a expliqué qu'il a finalisé le montant total des constructions terminées afin de mettre à jour le solde des amortissements à répartir dès 2020 et ceci jusqu'à la fin de la durée de l'amortissement (le tableau relatif aux amortissements passés est joint au rapport de la commission).

Par ailleurs, le CODIR a expliqué sa volonté d'expliquer la méthode de calcul au Conseil Intercommunal lors de la nouvelle législature.

Compte 520 - École secondaire

La commission a demandé comment les forfaits sont fixés entre l'école et les communes ?

Le CODIR a alors expliqué que ces forfaits étaient fixés par le CODIR suite à une discussion avec la Direction des Écoles. La commission a annexé la liste des différents montants forfaitaires au présent rapport.

Compte 730 - Administration AJE

La Commission s'est interrogée sur la raison qui a poussé le CODIR à annuler l'entrée de revenus pour les aides COVID. En effet, celles-ci sont comptabilisées comme revenu mais également comme charge.

Le CODIR a traité ces aides de la manière qu'il traite les revenus issus de la FAJE. Ainsi, l'argent reçu en aide COVID est inscrit dans le compte de revenu 730.4515.25 et dans le compte de charge 730.3655.25. Il est ensuite ventilé dans les revenus des différentes structures (p. exemple le compte 731.4515.25 – Aide COVID – soutien cantonal).

La gestion de l'association

En 2020, l'association a fait face à une pandémie exceptionnelle qui a demandé à la structure de pouvoir s'adapter et de trouver des solutions nouvelles dans un contexte difficile. La gestion d'ENJEU pour l'année écoulée porte de manière évidente les stigmates de cette crise sans précédent.

Comptes et gestion de manière générale

La commission de gestion s'est interrogée sur la différence entre les montants budgétés et la réalité des comptes que ce soit au niveau des charges et des revenus. Elle a demandé au CODIR d'émettre des budgets qui visent au plus proche des besoins de l'association afin d'éviter des écarts trop importants.

Le CODIR a abondé dans ce sens. Il constate que les budgets sont de plus en plus proches de la réalité comptable. Néanmoins, l'année 2020 échappe à toute réalité prévisible. L'année 2021 risque encore d'avoir des différences comptes/budget importantes en lien, notamment, à certaines dépenses non réalisées avec les impacts de la COVID-19. Le CODIR a tenu à souligner que, selon lui, la différence entre le budget et les comptes est relativement faible vu la situation exceptionnelle de cette année 2020.

La commission a également interrogé le CODIR sur la gestion des prestataires lors de la crise. Elle a demandé s'il a été facile d'annuler des prestations, ou le cas échéant, d'obtenir des gestes commerciaux aux vues de la situation pandémique.

Le CODIR a souligné la réactivité de l'ensemble des partenaires de l'association afin de la soutenir dans cette année particulière à l'exception notable de Car Postal. La commission de gestion trouve regrettable que Car Postal ne se soit pas montré plus souple lors de la pandémie.

Administration et Ressources humaines

Le CODIR a expliqué à la commission que la grande majorité des formations continues du personnel ont dû être annulées en raison de la pandémie. La commission s'est alors interrogée sur la manière dont le CODIR entendait relancer sa politique de formation afin de maintenir les objectifs initiaux et rattraper le retard pris en 2020. La commission a donc décidé d'émettre un vœu au CODIR :

- La commission de gestion émet le vœu que l'association mette en place un plan ambitieux de formation continue pour les différent.e.s professionnel.le.s de l'association et qu'une fois finalisé, il soit présenté au Conseil Intercommunal.

La commission s'est également interrogée sur les différents remplacements pour arrêt maladie du personnel. Elle s'est questionnée sur la possibilité de créer un groupe de remplaçant.e.s fixes afin de pallier aux difficultés rencontrées par le CODIR.

Le CODIR a répondu qu'il travaillait déjà sur une solution qui devrait être présentée sous peu au Conseil Intercommunal. La commission de gestion sera donc attentive à ce qu'un plan dans ce sens soit présenté d'ici la fin de l'année 2021.

Accueil de jour

La commission de gestion souligne que les équipes éducatives ont donné un soin particulièrement important pour le respect des normes sanitaires et des directives édictées par l'OFSP. L'année a demandé souplesse et ingéniosité face à la pandémie.

La commission s'est questionnée sur le fondement qui a poussé le CODIR à payer le matériel de désinfection des accueillantes en milieu familial. Le CODIR a alors mis à disposition la directive de l'OAJE. Cette directive n'impose pas formellement au réseau de prendre en charge le matériel de désinfection. Néanmoins, vu la nature de ce matériel ainsi que la complexité des exigences de la directive, la commission a approuvé la décision du CODIR.

La commission a également relevé la baisse de la participation financière des parents dans le financement de l'accueil de jour. La commission trouverait intéressant de voir apparaître des comparatifs, sur plusieurs années, ainsi qu'avec les réseaux voisins. Ces informations devraient être contenues dans le rapport de

gestion afin de renseigner convenablement les différent·e·s partenaires et les parents de cette participation dans notre réseau d'accueil de jour.

Pour rappel, le taux de participation des parents s'est élevé en 2020 pour :

- L'accueil collectif préscolaire (crèche-garderie) à 40.3% (48.10% en 2019)
- L'accueil collectif parascolaire (UAPE) à 44.8% (52.73% en 2019)
- L'accueil en milieu familial à 40.7% (50.1% en 2019)

Afin de compléter les prochains rapports de gestion, la commission a donc décidé d'émettre un vœu à l'attention du CODIR :

- La commission de gestion émet le vœu que dans les prochains rapports de gestion de l'association figure un comparatif de la participation des parents aux coûts de l'accueil de jour à ENJEU avec au moins deux autres réseaux équivalents en termes de places d'accueil.

La commission a également souhaité connaître les différents taux de couverture pour les différents types d'accueil (collectif ou en milieu familial). Elle a alors demandé au CODIR de lui produire les statistiques pour les accueils pré et para scolaire d'accueil collectif ainsi que pour les AMF. N'ayant pas été renseigné avec satisfaction, la commission émet le vœu suivant :

- La commission de gestion émet le vœu que le CODIR renseigne le conseil intercommunal des différents taux de couverture par type d'accueil de jour dans les prochains rapports de gestion de l'association.

Les vœux de la commission de gestion peuvent être résumés ainsi :

- La commission de gestion émet le vœu que l'association mette en place un plan ambitieux de formation continue pour les différent·e·s professionnel·le·s de l'association et qu'une fois finalisé, il soit présenté au Conseil Intercommunal.
- La commission de gestion émet le vœu que dans les prochains rapports de gestion de l'association figure un comparatif de la participation des parents aux coûts de l'accueil de jour à ENJEU avec au moins deux autres réseaux équivalents en termes de places d'accueil.
- La commission de gestion émet le vœu que le CODIR renseigne le conseil intercommunal des différents taux de couverture par type d'accueil de jour dans les prochains rapports de gestion de l'association.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la commission de gestion recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 03-2021 tel que présenté et vous recommande :

1. D'approuver les comptes 2020 du volet scolaire ;

2. D'approuver les comptes 2020 du volet bibliothèque ;
3. De dissoudre le fonds de réserve Covid scolaire de CHF 50'000.- ;
4. De restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 900'314.38 ;
5. De restituer le fonds de réserve Covid scolaire, qui s'élève à CHF 50'000.- selon la clé de répartition 2019 ;
6. D'approuver les comptes 2020 du volet accueil de jour ;
7. De dissoudre le fonds de réserve Covid de CHF 300'000.- ;
8. De restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 883'835.19 ;
9. De restituer le fonds de réserve Covid, qui s'élève à CHF 300'000.- selon la clé de répartition 2019 ;
10. De donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2020 ;
11. De donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Pour la commission de gestion :

Pierre Burnier, Président

Stéphanie Bartolini

Ariane Dubuis

Nathalie Eynard

Hans-Peter Brunner

Loïc Haldimann,
Rapporteur

En annexe:

1. Tableau des amortissements